

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE ONZE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE NATHALIE BEAUVY.*

*Date de la convocation : 5 juillet 2023*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), David BURLLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Laurence HAQUIN, Nadine L'ECHELARD, Christelle LEVY, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Fabienne TASSEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** René LE BOULANGER

Ce document est communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.



## Délibération n°2023-133

Membres en exercice : 69 Présents : 48

Absents : 21

Pouvoirs : 8

### AFFAIRES GENERALES SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE CAP D'ERQUY CAP FREHEL – REPRESENTANT – MODIFICATION

Lamballe Terre & Mer adhère au Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel avec le Département des Côtes d'Armor et Dinan Agglomération. Il a pour objectif la préservation et la mise en valeur du territoire des Caps d'Erquy et de Fréhel, notamment la richesse de son patrimoine naturel, culturel et économique. Cette vocation d'animation du territoire s'organise autour de trois missions :

- La coordination de la démarche Grand Site et du label Grand Site de France (mission axée sur les quatre communes du Grand Site, soit Erquy, Plurien, Fréhel et Plévenon),
- L'animation du dispositif Natura 2000 (mission axée sur les sept communes du site Natura 2000),
- L'éducation au territoire et la communication (mission exercée sur l'ensemble du périmètre du syndicat avec un accent sur les quatre communes du Grand Site).

Les 28 juillet et 13 octobre 2020, le Conseil communautaire a désigné les délégués pour siéger au comité syndical du Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel :

#### Délégués titulaires :

- Pierre LESNARD
- Jean-Pierre OMNES
- Jérémy ALLAIN
- Philippe HERCOUET
- Pierre-Alexis BLEVIN

#### Délégués suppléants :

- Anne-Gaud MILLORIT
- David BURLLOT

Au regard :

- Du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.2121-21, permettant au Conseil communautaire de procéder à l'élection de membres par un vote « à main levée », si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité,
- Des statuts du syndicat mixte,
- Des délibérations n°2020-140 du 28 juillet 2020 et 2020-186 du 13 octobre 2020, désignant les délégués pour représenter Lamballe Terre & Mer au comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel,

Considérant la démission de Jérémy ALLAIN le 12 mai 2023 du comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel,

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de voter à main levée,

#### **VOTE : Adopté à l'unanimité**

- DESIGNER Jean-Luc BARBO, pour siéger au comité syndical du Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président, **13 JUL. 2023**  
Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

**13 JUL. 2023**

**13 JUL. 2023**

Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale

